

Et si votre taxe d'apprentissage permettait
aux jeunes de comprendre le monde dans
lequel ils évoluent et d'en être acteurs ?

TAXE 2023 D'APPRENTISSAGE



{ TAXE 2023 D'APPRENTISSAGE }



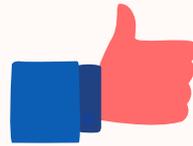
QU'EST-CE QUE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

La taxe d'apprentissage est un impôt dû par les entreprises, **dédié au développement des formations, de l'orientation et de l'insertion**. Le solde de votre taxe d'apprentissage vous permet d'intégrer notre réseau de partenaires et vous donne la possibilité d'associer votre entreprise à des actions ciblées en faveur de l'avenir professionnel des jeunes.

QUELLES DÉMARCHES ?

A compter de 2023, les sommes dues par les entreprises au titre du solde de la taxe d'apprentissage seront collectées par l'URSSAF et la MSA qui transfèrent à la Caisse des dépôts. La plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage SOLTéA, permet désormais aux employeurs de désigner, en une seule démarche, à partir de mai 2023, les établissements destinataires du solde de la taxe d'apprentissage en toute neutralité, transparence et sécurité.

DONNEZ DU SENS À VOTRE CONTRIBUTION



À travers le versement de votre taxe d'apprentissage, vous pouvez soutenir des projets qui permettent aux jeunes de s'**informer**, d'**exercer leurs droits** et de **construire leur parcours professionnel**.

Association loi 1901 **le CRIJ Info-Jeunes Auvergne-Rhône-Alpes** accompagne les jeunes **pour explorer les possibles**. Nous mettons à disposition des jeunes une information fiable et gratuite.

Ces informations à jour portent sur plusieurs centres d'intérêts des jeunes : l'orientation, les études, l'emploi, l'alternance, l'accès au droits, le logement, la mobilité internationale, ou encore la santé...



NOS ACTIONS EN 2023



- **une campagne événementielle "Jobs d'été", locale et régionale** pour aider l'accès à l'emploi,
- des **ateliers et ressources** pour faire découvrir aux jeunes les perspectives d'orientation qui s'offrent à eux (Lab'Orientation...)
- des **dispositifs numériques** avec des partenaires territoriaux pour répondre aux besoins des jeunes (ex. La Boussole des Jeunes),
- un accompagnement sur les alternatives à l'emploi, **engagement, volontariat, en Europe et à l'international**.

La jeunesse est à la fois une période de fragilité et l'époque des choix les plus cruciaux (personnels et professionnels), d'où la nécessité de lui porter une attention toute particulière.

Pensez au **Centre Régional Information Jeunesse Auvergne-Rhône-Alpes** (reconnu comme organisme participant au Service Public Régional de l'Orientation) pour le versement de votre taxe d'apprentissage avant fin mai 2023 !
Merci pour votre confiance !

[info-jeunes.fr](https://www.info-jeunes.fr)

VERSEZ VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE EN 5 ÉTAPES

1

A partir de fin mai,
accédez à la plateforme
SOLTéA (soltea.gouv.fr).

2

Connectez-vous à votre espace
privé en tant qu'« entreprise
assujettie » pour accéder au
moteur de recherche.

3

Renseigner Centre Régional
Information Jeunesse
Auvergne-Rhône-Alpes dans la
barre de recherche ou le N° de
Siret 338 052 913 000 62

4

Renseignez le pourcentage
de votre souhait d'affectation
vers le CRIJ. ex : 100% pour
le CRIJ 338 052 913 000 62

5

À partir de votre déclaration du
solde de la taxe d'apprentissage
via la DSN, l'URSSAF et la Caisse
des dépôts réalisera les
virements selon vos vœux.

0.68 %

DE LA MASSE SALARIALE
BRUTE 2022



87%

Réservé au
financement de
l'apprentissage

13%

"Solde libre"
que vous pouvez
reverser au CRIJ

